



Regroupement des organismes communautaires
autonomes **jeunesse** du Québec

Mémoire du Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)

Consultation sur les prochaines orientations gouvernementales en santé mentale,
itinérance et dépendance

Mai 2026

Table des matières

Introduction.....	3
Préoccupations et constats	4
Une dégradation marquée des conditions de vie des jeunes	4
Une démarche porteuse, mais des préoccupations importantes quant à l'approche proposée	7
Santé mentale : une souffrance profondément liée aux conditions de vie	8
Itinérance et instabilité résidentielle	10
Dépendances et stratégies de survie.....	13
Des politiques publiques encore pensées pour des parcours normatifs	15
Vision du changement.....	16
Recommandations.....	19
Recommandation 1.....	19
Recommandation 2.....	19
Recommandation 3.....	19
Recommandation 4.....	19
Recommandation 5.....	20
Recommandation 6.....	20
Recommandation 7.....	20
Conclusion	21

Introduction

Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) rassemble plus de 60 organismes communautaires autonomes jeunesse (OCAJ) répartis dans dix régions du Québec. Il constitue le seul regroupement national réunissant une diversité de pratiques d'intervention jeunesse alternatives, complémentaires et multisectorielles destinées aux jeunes aux parcours de vie différenciés. Par leur présence au sein des communautés, les organismes membres développent des réponses ancrées dans les réalités vécues par les jeunes et adaptées aux enjeux émergents qui les touchent.

S'appuyant sur une approche globale de la jeunesse, les OCAJ déploient une grande variété d'actions en matière de prévention, d'accompagnement, de participation citoyenne, de travail de rue, de soutien aux transitions et de développement du pouvoir d'agir. Leur capacité à ajuster continuellement leurs pratiques aux besoins exprimés par les jeunes et aux dynamiques propres à chaque milieu constitue un levier essentiel pour rejoindre les personnes les plus éloigné-es des services et intervenir efficacement face à des problématiques complexes. Cette proximité avec les réalités du terrain permet également aux organismes d'innover, d'expérimenter de nouvelles approches et de contribuer activement au développement de pratiques adaptées aux défis contemporains vécus par les jeunes.

Les jeunes aux parcours de vie différenciés sont des personnes dont les expériences sont marquées par des ruptures, des transitions atypiques ou encore des obstacles structurels et systémiques. Ces réalités peuvent les amener à emprunter des trajectoires distinctes des parcours dits traditionnels. Les difficultés rencontrées par ces jeunes ne relèvent pas uniquement de responsabilités individuelles, mais appellent plutôt des réponses collectives et des politiques publiques adaptées.

Dans ce contexte, les consultations entourant le développement d'un prochain Plan d'action interministériel en santé mentale, itinérance et dépendance interpellent directement le ROCAJQ et ses membres. En effet, dans le contexte de la crise sociale que traverse actuellement le Québec, les jeunes aux parcours de vie différenciés sont particulièrement touché-es par plusieurs enjeux majeurs, notamment la crise du logement, l'augmentation du coût de la vie, la montée de l'itinérance ainsi que la crise des opioïdes.

Ces réalités contribuent à fragiliser davantage les conditions de vie des jeunes et augmentent les risques liés à la détresse psychologique, aux situations d'itinérance et aux problématiques de dépendance. Les organismes membres du ROCAJQ constatent quotidiennement les impacts de ces crises sur les trajectoires des jeunes.

Les constats et analyses présentés dans ce mémoire s'appuient principalement sur :

- L'expertise terrain des organismes membres du ROCAJQ;
- Les travaux du comité politique du Regroupement;
- Le Cahier des revendications du ROCAJQ;
- Différentes recherches récentes portant sur les réalités jeunesse, l'itinérance, la santé mentale et les politiques publiques;
- Une analyse des plans déjà en cours.

Le présent mémoire s'inscrit dans une perspective de transformation structurelle. Les enjeux vécus par les jeunes ne peuvent être réduits à des difficultés individuelles ou à des problématiques isolées. Les réalités de santé mentale, d'itinérance et de dépendances sont profondément liées aux conditions matérielles de vie, à la précarité, à l'organisation des services publics et aux politiques sociales.

Le ROCAJQ souhaite particulièrement mettre en lumière la réalité des jeunes aux parcours de vie différenciés. Ces parcours ne doivent pas être interprétés comme des échecs individuels, mais comme le reflet de conditions sociales et institutionnelles qui peinent à reconnaître la pluralité des réalités jeunesse. Les jeunes ne sont pas vulnérables en soi, ils et elles sont vulnérabilisé·es par des systèmes, des institutions et des conditions de vie qui contribuent à produire, maintenir ou aggraver leurs difficultés. Reconnaître cette responsabilité structurelle est essentiel pour transformer réellement les systèmes et co-construire des réponses réellement adaptées aux réalités des jeunes.

Préoccupations et constats

Une dégradation marquée des conditions de vie des jeunes

Depuis plusieurs années, et particulièrement depuis la pandémie, les organismes membres du ROCAJQ observent une détérioration importante des conditions de vie des jeunes.

La hausse du coût de la vie, la crise du logement, l'insécurité alimentaire, la précarisation du travail, la dégradation de la santé mentale et l'affaiblissement du filet social ont des impacts particulièrement importants sur les jeunes dont les parcours sont déjà fragilisés.

Les organismes observent notamment :

- une augmentation des situations d'instabilité résidentielle;
- une hausse des demandes d'aide alimentaire;
- une augmentation particulièrement importante des enjeux de santé mentale;
- davantage de jeunes vivant des ruptures relationnelles et institutionnelles;
- une difficulté croissante à se projeter dans l'avenir;
- une désaffiliation envers les institutions;
- une multiplication des parcours fragmentés entre différents services;
- une augmentation du sentiment d'isolement et d'exclusion sociale;
- une précarisation accrue des conditions d'accès à l'emploi et à la formation.

Ces constats rejoignent ceux observés par la Coalition Interjeunes, qui regroupe les sept associations et regroupements québécois d'action communautaire autonome (ACA) jeunesse, dont le ROCAJQ. Dans le cadre d'une consultation menée auprès de 392 répondant·es issus de 292 organisations jeunesse, la santé mentale a été identifiée comme l'enjeu dont la progression est la plus marquée, avec 113 mentions, devant la précarité (108), l'intolérance (75), la violence (72) et la consommation (61). Les résultats mettent également en lumière une augmentation importante de l'anxiété, de

l'isolement social, de l'insécurité alimentaire, des difficultés d'accès au logement, de la précarité financière et de la consommation.

Au-delà des statistiques, cette consultation révèle une réalité préoccupante : de plus en plus d'organisations jeunesse doivent répondre à des besoins de base qui dépassent leur mission première, notamment en matière d'alimentation, de vêtements ou de soutien matériel. Ces constats témoignent d'une dégradation généralisée des conditions de vie des jeunes et confirment que les enjeux de santé mentale, d'itinérance et de dépendance ne peuvent être dissociés des difficultés économiques et sociales auxquelles ils et elles sont confronté·es au quotidien. Les résultats complets de cette consultation seront rendus publics à l'automne 2026.

Ces réalités ne sont pas vécues de manière isolée. Elles se cumulent et se renforcent mutuellement. L'instabilité résidentielle fragilise la santé mentale. La précarité économique compromet l'accès aux études et à l'emploi. L'absence de réseau de soutien complique les démarches administratives et l'accès aux services.

Les jeunes accompagné·es par les OCAJ vivent souvent simultanément plusieurs formes de vulnérabilités qui influencent leurs trajectoires et limitent leur capacité à répondre aux attentes sociales et institutionnelles qui leur sont imposées.

Les organismes observent également qu'un nombre important de jeunes hésitent à demander de l'aide, même lorsqu'ils vivent une détresse importante ou rencontrent des difficultés liées à leur santé mentale, à leur consommation ou à leurs conditions de vie. Cette réticence s'explique notamment par la peur d'être jugé·es, stigmatisé·es ou de faire l'objet de conséquences négatives dans leurs parcours scolaire, professionnel ou institutionnel. Plusieurs jeunes entretiennent un rapport de méfiance envers les systèmes publics et craignent que le fait de révéler certaines difficultés entraîne des réprimandes, une perte de contrôle sur leur situation ou des interventions qu'ils perçoivent comme intrusives. Cette réticence est également alimentée par le fait que les bénéfices associés à une demande d'aide sont souvent perçus comme incertains ou difficiles à anticiper, alors que les coûts potentiels, tels que le jugement, la stigmatisation ou la crainte de conséquences négatives, apparaissent immédiats et concrets. Cette réalité contribue à retarder les demandes d'aide et à aggraver certaines problématiques qui auraient pu être prises en charge plus tôt.

Un autre constat du terrain est l'effet croissant des environnements numériques sur le bien-être des jeunes. Les réseaux sociaux exposent les jeunes à une pression constante de performance, amplifient les comparaisons sociales et favorisent la diffusion rapide de contenus anxiogènes. Ils peuvent également devenir des espaces où se manifestent des formes d'intimidation, de harcèlement, d'exclusion et de violence numérique dont les répercussions se prolongent bien au-delà du cadre virtuel. Pour plusieurs jeunes, particulièrement ceux et celles vivant déjà des situations de vulnérabilité, ces espaces constituent des lieux importants de socialisation et de construction identitaire sans toujours offrir les conditions nécessaires à un développement sécuritaire, positif et respectueux de leur intégrité.

Les organismes membres du ROCAJQ observent également une augmentation des situations d'isolement social associées à une utilisation intensive des environnements numériques. Certains jeunes passent une part importante de leur temps en ligne, que ce soit sur les réseaux sociaux,

les plateformes de diffusion de contenu ou dans les univers de jeux en ligne, au point de réduire progressivement leurs interactions en personne et leur participation à la vie scolaire, familiale ou communautaire. Les intervenant·es constatent que plusieurs jeunes présentant des risques de décrochage scolaire ou vivant de l'anxiété sociale entretiennent une relation particulièrement marquée avec les écrans, qui peuvent parfois devenir à la fois un refuge et un facteur aggravant de leur isolement.

Les organismes soulignent également qu'il existe peu de mécanismes permettant d'intervenir auprès de certains jeunes qui s'isolent progressivement de leur milieu scolaire, social et communautaire. Dans certaines situations préoccupantes, les démarches de signalement à la Direction de la protection de la jeunesse deviennent l'un des seuls moyens permettant de mobiliser une intervention autour du jeune. Or, lorsque ces signalements ne sont pas retenus, il demeure souvent très peu de leviers pour rejoindre ces jeunes, particulièrement lorsqu'ils ne fréquentent plus les milieux susceptibles de les mettre en contact avec des ressources d'aide.

Cette réalité s'est accentuée depuis la pandémie, qui a profondément transformé les habitudes de socialisation de nombreux jeunes. Les organismes rapportent que les premiers signaux d'inquiétude proviennent souvent de l'entourage, notamment des parents, des proches ou du personnel scolaire, qui constatent un retrait progressif de la vie sociale, une diminution de la fréquentation scolaire ou une difficulté grandissante à maintenir des liens significatifs. Or, ces jeunes sont souvent difficiles à rejoindre par les voies traditionnelles. Les organismes doivent adapter leurs pratiques en développant une présence accrue sur les réseaux sociaux, en privilégiant les échanges par messagerie texte ou par les plateformes numériques déjà fréquentées par les jeunes afin d'établir un premier contact et de créer un lien de confiance.

Les membres du ROCAJQ soulignent également que les services actuellement disponibles répondent difficilement à la complexité de certaines situations. Les enjeux de dépendance aux environnements numériques, de santé mentale, de neurodivergence ou de troubles concomitants sont encore trop souvent traités de manière cloisonnée. Plusieurs jeunes se retrouvent ainsi dans des zones grises où aucun service n'est véritablement adapté à leur réalité. Cette situation est particulièrement préoccupante pour les jeunes neurodivergent·es ou vivant simultanément des enjeux de santé mentale, de dépendance ou d'exploitation, qui nécessitent des approches intégrées, flexibles et à long terme.

Les changements climatiques constituent également un facteur de préoccupation grandissant. Les vagues de chaleur, la détérioration de certains milieux de vie, l'accès inégal à des espaces de refuge ainsi que l'écoanxiété observée chez plusieurs jeunes contribuent à accentuer des difficultés déjà présentes. Les impacts des changements climatiques touchent de manière disproportionnée les jeunes vivant dans des conditions de précarité et participent à la dégradation générale de leurs conditions de vie.

Les organismes membres du ROCAJQ constatent ainsi que les jeunes aux parcours de vie différenciés se retrouvent aujourd'hui à l'intersection de plusieurs crises sociales, économiques et environnementales qui fragilisent leurs conditions d'existence et limitent leurs possibilités de participation sociale.

Une démarche porteuse, mais des préoccupations importantes quant à l'approche proposée

Le ROCAJQ accueille favorablement la volonté gouvernementale de réunir dans un même exercice de réflexion les enjeux de santé mentale, d'itinérance et de dépendance. Cette approche témoigne d'une reconnaissance de la complexité des réalités vécues par plusieurs personnes et de la nécessité de développer des réponses mieux coordonnées entre les différents secteurs d'intervention.

Le regroupement considère également que la volonté de briser les silos institutionnels constitue une orientation pertinente. Les réalités vécues par les jeunes dépassent largement les frontières administratives des différents ministères et programmes. Les enjeux de santé mentale, d'itinérance et de dépendance sont influencés par des facteurs liés au logement, à l'éducation, à l'emploi, au revenu, au développement des communautés, à la famille et aux conditions générales de vie.

Toutefois, plusieurs préoccupations demeurent.

D'abord, considérant l'ampleur des enjeux abordés et l'urgence des crises actuellement vécues dans plusieurs régions du Québec, le ROCAJQ estime que les délais accordés aux consultations apparaissent limités. Des enjeux aussi structurants méritent une participation large et significative des organismes communautaires, des partenaires locaux, des personnes concernées ainsi que des jeunes directement touchés par ces réalités.

Dans le contexte actuel, marqué par de nombreuses réformes et réorganisations des programmes publics, plusieurs acteurs du milieu expriment également des inquiétudes quant aux risques de dilution des ressources financières entre les différents ministères concernés. Si une approche interministérielle est nécessaire, elle ne doit pas avoir pour effet de fragiliser les enveloppes existantes ni de rendre plus flous les mécanismes de financement destinés aux organismes communautaires. Les préoccupations soulevées autour du projet de loi 7 et de la fusion de sept programmes relevant de la Sécurité publique illustrent bien ces craintes. Pour le ROCAJQ, une meilleure coordination gouvernementale doit s'accompagner d'un financement clair, stable et suffisant, afin que les responsabilités partagées entre ministères ne se traduisent pas par une dispersion des moyens ou par une perte d'accès aux ressources pour les organismes sur le terrain.

Par ailleurs, le Regroupement considère qu'il est important d'éviter une lecture simplifiée des liens entre la santé mentale, l'itinérance et les dépendances. Ces réalités peuvent s'influencer mutuellement, mais elles ne doivent pas être comprises comme les étapes d'un même parcours ou comme des phénomènes systématiquement liés.

Les organismes observent plutôt une grande diversité de trajectoires. Certaines personnes vivant des enjeux de santé mentale ne connaîtront jamais de situation d'itinérance ou de dépendance. D'autres vivront des épisodes d'itinérance sans présenter de problème de santé mentale ou de dépendance. Plusieurs jeunes cumuleront certaines de ces réalités, tandis que d'autres n'en vivront qu'une seule. Les politiques publiques doivent donc prévoir des réponses suffisamment souples et diversifiées afin de s'adapter à la pluralité des parcours et à l'évolution des besoins, plutôt que d'être conçues à partir de catégories administratives rigides ou de modèles uniformes.

Enfin, malgré la volonté affichée de développer une approche interministérielle, le ROCAJQ constate que ces enjeux continuent d’être abordés principalement sous l’angle de la santé et des services sociaux. Or, les facteurs qui contribuent à la détresse psychologique, à l’itinérance ou aux dépendances relèvent également des responsabilités du ministère de l’Éducation, du ministère de l’Emploi, du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, du ministère de la Famille ainsi que de plusieurs autres acteurs gouvernementaux.

Une réponse véritablement interministérielle doit donc dépasser la coordination administrative et s’appuyer sur une vision commune des conditions de vie des jeunes. Elle doit reconnaître que les parcours de vie différenciés sont façonnés par l’ensemble des politiques publiques et non uniquement par les interventions du réseau de la santé et des services sociaux.

Santé mentale : une souffrance profondément liée aux conditions de vie

Les organismes membres du ROCAJQ observent une hausse majeure des demandes liées à la santé mentale. Dans un sondage réalisé auprès des organismes membres, 97 % d’entre eux constataient une augmentation des demandes des jeunes en lien avec la santé mentale dans le cadre de leur participation aux activités des organismes. Une autre donnée importante à souligner est qu’un jeune sur cinq a reçu un diagnostic de trouble anxieux en 2022-2023, tandis qu’un jeune sur quatre présentait un trouble du déficit de l’attention, selon l’Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire, publiée en 2024 par l’Institut de la statistique du Québec (ISQ). Ces chiffres démontrent une tendance à la hausse des problématiques de santé mentale observée depuis plus d’une décennie.

Cette détresse psychologique ne peut toutefois être comprise uniquement à travers une lecture individuelle ou médicale.

Les jeunes accompagnés par les organismes associent fréquemment leur détresse :

- à la précarité;
- à l’instabilité résidentielle;
- aux ruptures familiales;
- à la pauvreté;
- au manque de soutien;
- à la violence;
- à l’isolement;
- à l’épuisement;
- à la difficulté de se projeter dans l’avenir.

Les membres du ROCAJQ observent également les effets d’une médicalisation croissante des difficultés vécues par les jeunes.

Trop souvent, les réponses institutionnelles tendent à individualiser des souffrances profondément ancrées dans des conditions sociales difficiles. Plusieurs jeunes reçoivent des diagnostics ou de la médication sans avoir accès à un accompagnement global, relationnel et durable.

Par ailleurs, les services demeurent difficilement accessibles pour plusieurs jeunes.

Les organismes observent notamment :

- des délais d'attente importants;
- des critères d'admissibilité rigides;
- une fragmentation des suivis;
- des ruptures de services;
- des difficultés d'accès pour les jeunes qui ne correspondent pas aux profils institutionnels attendus.

De nombreux jeunes doivent raconter leur histoire à répétition à différent·es intervenant·es et naviguer dans des systèmes complexes alors même qu'ils et elles vivent de la détresse ou de l'instabilité. Cette réalité touche particulièrement des jeunes qui entretiennent déjà des rapports fragiles avec les systèmes publics en raison de parcours marqués par des placements en centre jeunesse, des épisodes d'itinérance, des enjeux de santé mentale, des ruptures familiales, de la discrimination ou de l'instabilité résidentielle.

Le ROCAJQ souhaite également souligner les préoccupations touchant les jeunes de la communauté 2SLGBTQIA+, les jeunes racisé·es, ainsi que les jeunes neurodivergent·es, qui demeurent encore aujourd'hui exposé·es à d'importantes formes de stigmatisation, de discrimination et de méfiance institutionnelle. Ces réalités se manifestent dans plusieurs sphères de leur vie, notamment en matière d'éducation, d'emploi, de logement, de santé et d'accès aux services.

Les données présentées par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2024), dans le Mémoire au Comité de sages sur l'identité de genre, démontrent que les personnes trans et non binaires vivent une situation de vulnérabilité particulièrement préoccupante. Selon l'Enquête SAVIE-LGBTQ (2019-2020), 25 % des personnes trans et non binaires ont déjà vécu de la discrimination lors d'une recherche de logement, tandis que 17 % rapportent avoir connu une situation d'instabilité résidentielle au cours de leur vie. Sur le plan économique, 35 % déclarent avoir eu de la difficulté à boucler leurs fins de mois au cours de la dernière année et 30 % vivent dans un ménage dont le revenu annuel est inférieur à 20 000 \$.

La Commission souligne également que les personnes trans et non binaires demeurent confrontées à des formes persistantes de discrimination dans plusieurs secteurs de la société, notamment dans les systèmes d'éducation, de santé, de justice, d'emploi et de logement. Elle rappelle que ces personnes sont davantage exposées à la violence, aux problèmes de santé mentale et à l'exclusion sociale, particulièrement lorsqu'elles se trouvent à l'intersection de plusieurs facteurs de discrimination ou de vulnérabilité.

Pour le ROCAJQ, ces constats démontrent l'importance de développer des politiques publiques inclusives qui tiennent compte des réalités spécifiques vécues par les jeunes 2SLGBTQIA+ et les jeunes neurodivergent·es, et qui contribuent activement à réduire les obstacles systémiques auxquels ils et elles sont encore confronté·es.

Itinérance et instabilité résidentielle

Les résultats préliminaires du dénombrement 2025 de l'itinérance visible au Québec ont recensé une augmentation de 20 % du nombre de personnes en situation d'itinérance dans la province. En 2022, le Québec comptait un peu plus de 10 000 personnes dans cette situation; en 2025, ce chiffre a dépassé les 12 000. La rapidité et l'ampleur de cette crise sont préoccupantes et démontrent les limites des actions actuellement mises en place.

Le ROCAJQ souhaite attirer l'attention sur la situation des jeunes. Selon Statistique Canada, une personne sur dix se retrouve en situation d'itinérance avant l'âge de 25 ans. Pour 40 % des jeunes en situation d'itinérance, le premier épisode survient avant l'âge de 16 ans.

Comme pour les enjeux de santé mentale, il importe de considérer l'ensemble du contexte social actuel :

- Inflation : en 2022, l'Indice des prix à la consommation (IPC) au Canada a augmenté de 6,8 %, représentant la plus forte hausse depuis 1982. Cette inflation a particulièrement touché les dépenses essentielles telles que le logement, l'alimentation et le transport (Statistique Canada).
- Insécurité alimentaire : les banques alimentaires ont connu une augmentation de plus d'un million de demandes en trois ans (Banques alimentaires Canada, 2024).
- Difficultés d'employabilité chez les jeunes : le taux de chômage des jeunes a atteint 14,6 % en juillet 2025 (Statistique Canada).

Dans un contexte socioéconomique aussi difficile, particulièrement lorsqu'on observe les enjeux d'employabilité jeunesse, la crise devient encore plus préoccupante. Elle touche toutefois de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables, notamment les jeunes aux parcours de vie différenciés.

Sur le terrain, les organismes membres du ROCAJQ observent une augmentation importante des situations :

- d'instabilité résidentielle;
- d'itinérance visible et cachée (notamment des femmes)
- de cohabitations précaires ou contraintes, plusieurs jeunes n'ayant plus les moyens d'accéder à un logement autonome ou même à une colocation abordable

Plusieurs jeunes se retrouvent dans un véritable trou de services entre 18 et 25 ans

Les sorties institutionnelles, notamment celles des services de la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ), constituent des moments particulièrement critiques. Plusieurs jeunes perdent brusquement des soutiens importants sans disposer des ressources matérielles, relationnelles ou émotionnelles nécessaires pour assurer une transition stable.

Malgré les efforts réalisés au cours des dernières années par les politiques publiques, plusieurs jeunes vivent encore des ruptures importantes lors de leur passage à l'âge adulte. La fin des suivis institutionnels, la perte de ressources significatives, les difficultés d'accès au logement ainsi que

l'absence de filet relationnel créent des situations de grande vulnérabilité. Ces jeunes doivent souvent assumer rapidement les responsabilités associées à la vie adulte alors qu'ils disposent de beaucoup moins de ressources que leurs pairs pour effectuer cette transition.

Même les jeunes les plus autonomes se heurtent à des obstacles importants, notamment le coût élevé des loyers, l'absence d'historique de crédit, le manque de cosignataires et la rareté des logements abordables. Dans plusieurs régions, les ressources de logement transitoire avec accompagnement fonctionnent à pleine capacité et doivent parfois limiter ou suspendre leurs listes d'attente en raison de la demande. Les programmes de soutien à la transition vers la vie adulte, tels que le Programme qualification des jeunes (PQJ), génèrent des retombées positives importantes, mais ils ne peuvent à eux seuls compenser le manque de ressources résidentielles adaptées aux besoins des jeunes.

En ce sens, les travaux en cours dans le cadre de "Grandir en confiance", la nouvelle stratégie conjointe du ministère de la Santé et des Services sociaux et de Santé Québec pour la protection de l'enfance et, en particulier les travaux concernant la révision du cadre de référence portant sur le projet de vie des jeunes seront cruciaux.

Les jeunes doivent souvent répondre à des attentes d'autonomie qui ne tiennent pas compte de leurs conditions réelles de vie et des obstacles qu'ils et elles rencontrent. Les politiques publiques sont encore trop souvent conçues à partir de parcours théoriques simplifiés qui présument que les jeunes disposent des ressources personnelles, relationnelles et matérielles nécessaires pour progresser vers l'autonomie selon une trajectoire relativement linéaire. Or, les réalités observées par les organismes démontrent plutôt que les trajectoires des jeunes sont marquées par des périodes de stabilité et d'instabilité, des transitions complexes, des retours en arrière et des capacités variables à mobiliser les ressources disponibles. Ces réalités nécessitent des réponses d'accompagnement souples, modulables et ajustées à l'évolution des besoins.

À titre d'exemple, les dispositifs conçus selon la politique « Logement d'abord » fonctionnent bien auprès des adultes disposant d'une autonomie suffisante et ne nécessitant que des visites hebdomadaires qui s'espacent avec le temps. Cette approche est toutefois inadaptée pour des jeunes en transition à la vie adulte : les ressources d'accompagnement de ces dispositifs sont insuffisantes pour des jeunes qui n'ont pas encore acquis l'autonomie nécessaire en matière d'hygiène personnelle, de préparation des repas, d'entretien ménager, de lessive, de gestion budgétaire, d'organisation du quotidien et de réalisation des démarches administratives essentielles à leur maintien en logement.

Pour ces jeunes, des modèles d'hébergement offrant un accompagnement psychosocial plus intensif, plus fréquent et plus flexible sont généralement mieux adaptés. Les Auberges du cœur en constituent un exemple reconnu, mais plusieurs autres formes d'hébergement communautaire avec accompagnement démontrent également la pertinence d'un soutien soutenu permettant aux jeunes de développer progressivement leurs compétences, leur autonomie et leur pouvoir d'agir, tout en bénéficiant d'un filet de sécurité lors des inévitables difficultés et retours en arrière qui caractérisent souvent la transition vers la vie adulte.

Les organismes consultés soulignent également qu’une fois qu’un jeune accède à un logement dans certains programmes de maintien en logement, l’accès à d’autres formes de soutien public tend parfois à diminuer. La présence d’un organisme communautaire chargé du suivi en logement peut alors être interprétée, par le système, comme une prise en charge complète de la situation, alors que le mandat de ces ressources est souvent beaucoup plus limité. Les suivis offerts visent principalement le maintien en logement et ne permettent pas nécessairement de répondre à l’ensemble des besoins que peuvent présenter les jeunes, notamment en matière de santé mentale, de santé physique, d’accès aux prestations et programmes gouvernementaux, d’insertion socioprofessionnelle ou d’accompagnement dans diverses démarches administratives.

Cette situation crée un risque de désengagement involontaire de certains services publics, alors même que plusieurs jeunes continuent d’avoir besoin d’un accompagnement multidimensionnel soutenu. Pour les jeunes en transition vers la vie adulte, l’accès à un logement constitue rarement une réponse suffisante en soi. Il doit s’inscrire dans un continuum de services permettant de soutenir simultanément le développement de l’autonomie résidentielle, les besoins psychosociaux, la santé, les démarches administratives et l’intégration sociale.

Les organismes constatent également que les mesures actuelles demeurent largement centrées sur l’itinérance visible et officiellement reconnue. Bien que certaines données existent sur la situation des jeunes sans-abris, comme présente au début de cette section, il demeure clair qu’un grand nombre de jeunes vivent une forme d’itinérance dite cachée. La particularité de cette réalité est que les jeunes ne se retrouvent pas nécessairement immédiatement à la rue. Plusieurs vont plutôt dormir chez des proches, des membres de leur famille ou des ami·es. En bref, ils et elles vivent une instabilité résidentielle accrue qui peut engendrer de nombreux traumatismes. Il est donc essentiel d’analyser la crise du logement dans une perspective plus large.

Or, plusieurs jeunes vivent des formes d’itinérance moins visibles :

- utilisation détournée du couchsurfing;
- hébergement temporaire;
- dépendance relationnelle pour conserver un toit;
- occupation précaire;
- retours fréquents dans des milieux dangereux.

Ces réalités demeurent insuffisamment reconnues par les politiques publiques et plusieurs jeunes deviennent inadmissibles aux services, faute de correspondre aux catégories administratives existantes. Cette situation contribue à sous-estimer l’ampleur réelle de l’instabilité résidentielle vécue par les jeunes et retarde souvent l’accès à des mesures de soutien adaptées. Plusieurs jeunes doivent attendre que leur situation se détériore davantage avant de devenir admissibles à certains services, alors même que des interventions précoces permettraient d’éviter l’aggravation des difficultés.

Dépendances et stratégies de survie

Les enjeux de dépendance occupent une place importante dans les préoccupations des organismes communautaires jeunesse. Toutefois, pour les jeunes aux parcours de vie différenciés, la dépendance ne peut être réduite à une simple question de consommation ou de comportements individuels. Elle s'inscrit dans des trajectoires souvent marquées par la précarité, les ruptures relationnelles, l'instabilité résidentielle, les difficultés de santé mentale, les expériences de violence ou encore les parcours institutionnels complexes.

Les organismes membres du ROCAJQ constatent que les enjeux de dépendance s'entrecroisent avec d'autres réalités vécues par les jeunes. Les difficultés d'accès au logement, la pauvreté, l'isolement, les ruptures familiales, les parcours scolaires fragmentés ou encore l'absence de soutien significatif peuvent contribuer à accentuer la vulnérabilité de certains jeunes. Bien que les trajectoires soient diverses, les organismes observent que les enjeux de consommation sont souvent liés à un ensemble de facteurs sociaux, économiques, relationnels et psychologiques qui influencent le parcours des personnes. Ils ne peuvent donc être compris, ni abordés, comme des problématiques isolées.

Les membres du Regroupement remarquent également une transformation importante des modes d'accès aux substances. Grâce aux plateformes numériques et aux réseaux de vente en ligne, plusieurs jeunes peuvent désormais se procurer facilement des substances sans même avoir à quitter leur domicile. Cette accessibilité accrue s'accompagne d'un autre enjeu majeur : la contamination des substances. Les organismes rapportent que les analyses effectuées dans différents milieux révèlent fréquemment la présence de substances autres que celles que les personnes croient consommer. Cette réalité augmente considérablement les risques de surdose et complique les interventions de prévention. Les intervenant·es observent également une banalisation de certaines formes de consommation chez les adolescent·es, notamment par l'entremise de produits de vapotage contenant des substances psychoactives. Malgré les conséquences observées dans les milieux scolaires, les approches de prévention demeurent confrontées à une perception d'invulnérabilité chez plusieurs jeunes et à une normalisation croissante de ces pratiques.

Les consultations réalisées auprès des membres du ROCAJQ mettent également en lumière plusieurs limites des approches actuelles du système. Les participant·es soulignent notamment que les services demeurent souvent trop institutionnels, peu accessibles et insuffisamment adaptés aux réalités des jeunes. Les délais d'attente, la multiplication des démarches administratives, la fragmentation des services ainsi que la nécessité de répéter continuellement son histoire à différents intervenant·es constituent autant d'obstacles qui peuvent décourager les jeunes de demander de l'aide au moment où ils en auraient le plus besoin.

Les membres insistent également sur le fait que certaines réalités demeurent insuffisamment prises en compte dans les politiques et les services actuels. Les jeunes neurodivergent·es, les jeunes de la diversité sexuelle et de genre ainsi que les jeunes vivant des parcours atypiques rencontrent encore des obstacles importants dans l'accès à des services adaptés à leurs besoins.

Face à ces constats, les organismes communautaires jeunesse privilégient des approches fondées sur la proximité, la réduction des méfaits, le respect du rythme des jeunes et le développement de liens significatifs. Le travail de rue, l'intervention de proximité, les approches non stigmatisantes, la pair-aidance et l'accompagnement à long terme sont identifiés comme des pratiques particulièrement pertinentes pour rejoindre les jeunes et soutenir leur pouvoir d'agir. Ces approches permettent d'établir une relation de confiance durable et de tenir compte de l'ensemble des dimensions de la vie des jeunes plutôt que de se concentrer uniquement sur les comportements de consommation.

Dans ce contexte, les approches de réduction des méfaits demeurent essentielles, mais elles doivent être adaptées aux réalités jeunesse. L'évolution rapide du marché des substances, la contamination croissante des produits et la banalisation de certaines consommations exigent des stratégies de prévention et d'intervention qui tiennent compte des comportements réels des jeunes plutôt que de s'appuyer uniquement sur des approches dissuasives. Les organismes communautaires jeunesse sont souvent parmi les premiers à observer ces nouvelles tendances et à adapter leurs pratiques en conséquence.

Des pratiques qui fonctionnent

L'expérience des organismes membres du ROCAJQ démontre concrètement l'impact de ces pratiques. À Saint-Hyacinthe, par exemple, les services de proximité offerts par le réseau public font face à des contraintes importantes. Un intervenant du volet CLSC doit répondre aux besoins d'un très grand nombre de jeunes sur un territoire donné, parfois près de 1 800 jeunes, tout en ne disposant que de quelques demi-journées d'intervention par semaine. À cette réalité s'ajoute un roulement de personnel élevé, ce qui complique davantage l'établissement de liens de confiance durables.

Les consultations menées par le ROCAJQ révèlent également une préoccupation importante concernant la centralisation des programmes de prévention et la standardisation des interventions. Plusieurs organismes soulignent que les approches uniformes répondent difficilement à la diversité des réalités territoriales et des parcours de vie. Si la volonté d'élargir la portée de certaines initiatives et de rejoindre un plus grand nombre de jeunes est légitime, les organismes rappellent que la mise à l'échelle des interventions doit se faire avec prudence afin de préserver leur capacité d'adaptation aux réalités locales. À l'inverse, les interventions développées par les organismes communautaires, ancrées dans les milieux de vie et portées par des intervenant·es déjà connu·es des jeunes, favorisent la création de liens durables, une meilleure continuité de l'accompagnement et une réponse plus adaptée aux besoins exprimés par les communautés. Cette présence quotidienne dans les milieux permet également une plus grande agilité dans les interventions : lorsqu'un enjeu émerge ou qu'une nouvelle réalité se manifeste chez les jeunes, les organismes sont souvent les premiers à l'identifier et peuvent rapidement ajuster leurs contenus, leurs activités et leurs pratiques afin de répondre aux besoins observés.

Pour les jeunes aux parcours de vie différenciés, les enjeux de dépendance ne peuvent donc être abordés indépendamment des conditions sociales dans lesquelles ils évoluent. Une réponse adéquate passe nécessairement par le renforcement des conditions de vie, l'accès à des services de proximité, la reconnaissance de l'expertise communautaire ainsi que par des approches globales qui considèrent les jeunes dans toute la complexité de leurs trajectoires.

Des politiques publiques encore pensées pour des parcours normatifs

Les organismes membres du ROCAJQ constatent un décalage important entre les réalités vécues par les jeunes et les cadres actuels des politiques publiques.

L'analyse des précédents plans d'action interministériels en santé mentale, en itinérance et en dépendance démontre que plusieurs mesures ont contribué à améliorer l'accès aux services et à soutenir des personnes en situation de vulnérabilité. Toutefois, leur mise en œuvre révèle également certaines limites qui témoignent d'une difficulté persistante à reconnaître la diversité des parcours de vie des jeunes.

Dans le domaine de la santé mentale, les mesures 4.1 et 4.2 du précédent Plan d'action interministériel en santé mentale ont généralement été perçues positivement par les organismes communautaires jeunesse puisqu'elles visaient à améliorer l'accessibilité des services et à développer des approches mieux adaptées aux jeunes. Le déploiement des Aires ouvertes constitue également une initiative prometteuse. Toutefois, les organismes observent que les résultats demeurent très variables selon les territoires. Lorsque les initiatives s'appuient sur les ressources déjà présentes dans les communautés et sur des partenariats avec les organismes communautaires, elles favorisent l'accès aux services.

À l'inverse, lorsqu'elles sont implantées selon une logique davantage institutionnelle, du haut vers le bas, elles risquent de reproduire certains obstacles déjà vécus par les jeunes qui entretiennent des rapports plus fragiles avec les systèmes publics. Elles peuvent également entraîner un dédoublement des services lorsqu'elles sont développées sans tenir compte des ressources déjà présentes dans les communautés. Dans plusieurs territoires, des organismes communautaires offrent déjà un accompagnement en santé mentale, des espaces d'écoute, du soutien psychosocial et des interventions de proximité auprès des jeunes. Lorsque ces expertises ne sont pas pleinement intégrées au déploiement des nouvelles initiatives, il existe un risque de fragmentation des services, de dilution des ressources et de complexification des parcours pour les jeunes plutôt que d'une amélioration réelle de l'accès au soutien.

Dans le domaine de la dépendance, plusieurs mesures ont également été saluées, notamment les mesures 1.1.3, 2.1.1, 4.2.1 et 4.6 du Plan d'action interministériel en dépendance. Les organismes reconnaissent la pertinence des investissements réalisés en matière de prévention, de sensibilisation et d'accès aux services. Toutefois, ils soulignent une tendance préoccupante à la centralisation des activités de prévention. Dans plusieurs milieux, les ateliers offerts aux jeunes sont désormais conçus et déployés selon des modèles standardisés à l'échelle nationale, comme déjà expliqué précédemment. Les organismes communautaires jeunesse constatent au contraire que l'efficacité des interventions repose souvent sur la proximité, la connaissance du milieu et la possibilité de maintenir un lien avec les jeunes après l'activité de prévention. Une approche uniforme risque ainsi de réduire la capacité des interventions à rejoindre adéquatement les jeunes aux parcours de vie différenciés.

Dans le domaine de l'itinérance, les mesures 5.2 et 5.3 ont permis le développement de logements de transition, d'appartements supervisés et de diverses formes d'accompagnement résidentiel. Les organismes reconnaissent les retombées positives de ces investissements pour plusieurs jeunes. Toutefois, les consultations révèlent que les ressources consacrées à l'accompagnement demeurent souvent insuffisantes. Les investissements dans les infrastructures ne sont pas toujours accompagnés du financement nécessaire pour assurer un suivi psychosocial à long terme. Cette situation limite la capacité des jeunes à maintenir leur stabilité résidentielle et à développer leur autonomie.

Les Programmes de supplément au loyer (PSL) illustrent également certaines limites des réponses actuelles. Bien qu'ils permettent à plusieurs personnes d'accéder à un logement, plusieurs organismes considèrent qu'ils ne constituent pas une réponse durable aux difficultés d'accès au logement abordable. Les PSL s'appuient largement sur le marché locatif privé tout en transférant vers les organismes communautaires une part importante des responsabilités liées à l'accompagnement. Cette logique repose implicitement sur l'idée que les jeunes pourront rapidement accéder à une autonomie complète, alors que plusieurs nécessitent un soutien prolongé et modulé en fonction de leur réalité.

Cette réalité met en lumière une caractéristique commune à plusieurs politiques publiques : elles continuent d'être largement construites autour d'une conception normative de l'autonomie et du parcours jeunesse. Elles présument souvent que les jeunes disposent des ressources personnelles, relationnelles et matérielles nécessaires pour naviguer dans les systèmes existants et progresser vers l'autonomie selon une trajectoire relativement linéaire. Or, les jeunes aux parcours de vie différenciés vivent fréquemment des trajectoires marquées par les ruptures, les transitions complexes, l'instabilité résidentielle ou les difficultés d'accès aux services. Dans ce contexte, les politiques publiques doivent davantage miser sur la continuité des accompagnements, la flexibilité des interventions et la reconnaissance de l'expertise des organismes de proximité afin de mieux répondre à la diversité des réalités jeunesse.

Vision du changement

Le ROCAJQ considère qu'il est nécessaire de transformer profondément la manière dont les politiques publiques conçoivent et accompagnent les jeunes vivant des parcours de vie différenciés.

Nous croyons qu'une société réellement inclusive et équitable doit reconnaître que les trajectoires jeunesse ne sont ni linéaires ni uniformes. Les parcours sont façonnés par des conditions sociales, économiques, institutionnelles, environnementales et relationnelles qui influencent directement les possibilités offertes aux jeunes. Les difficultés vécues en matière de santé mentale, d'itinérance ou de dépendance ne peuvent être comprises indépendamment de ces réalités.

Les jeunes doivent pouvoir accéder à des conditions de vie dignes, à des services accessibles et à des espaces relationnels sécurisants sans avoir à démontrer leur conformité à des normes institutionnelles rigides. Les politiques publiques doivent s'adapter à la diversité des trajectoires vécues plutôt que de présumer l'existence d'un parcours unique vers l'autonomie.

Le ROCAJQ défend une approche :

- globale;
- préventive;
- relationnelle;
- souple;
- intersectorielle;
- centrée sur les réalités vécues;
- respectueuse de l'autodétermination des jeunes.

Cette approche reconnaît que les enjeux de santé mentale, d'itinérance et de dépendance sont profondément interreliés. Ils sont influencés par l'accès au logement, le revenu, les réseaux de soutien, les expériences de discrimination, les transitions institutionnelles et la capacité des communautés à soutenir les jeunes dans leur parcours.

Nous croyons qu'il est nécessaire :

- D'agir sur les causes structurelles de la précarité;
- De renforcer les conditions matérielles de vie;
- De prévenir les ruptures plutôt que d'en gérer uniquement les conséquences;
- De reconnaître pleinement l'expertise des organismes communautaires jeunesse;
- De transformer les cadres administratifs afin qu'ils puissent s'adapter aux trajectoires vécues;
- D'assurer une continuité réelle des services lors des transitions importantes;
- De soutenir les interventions de proximité et les approches relationnelles à long terme.
- De valoriser les espaces de prévention et de promotion du bien-être des jeunes plutôt que de privilégier uniquement les interventions curatives;
- D'impliquer les jeunes dans la réflexion, la mise en place, l'évaluation et la gouvernance des services qui les concernent.

Cette vision du changement implique également de créer les conditions permettant aux jeunes de découvrir leurs intérêts, de développer leurs passions et d'explorer différentes possibilités d'engagement, d'apprentissage et de participation sociale. Pour plusieurs jeunes vivant des parcours de vie différenciés, les occasions de découverte sont limitées par la pauvreté, l'isolement, les ruptures de services ou l'absence de réseaux de soutien. Il ne suffit donc pas de rendre ces possibilités accessibles; il est également nécessaire d'accompagner les jeunes dans leur démarche afin qu'ils puissent les saisir, les expérimenter et construire progressivement leur confiance, leur autonomie et leur pouvoir d'agir.

Les organismes communautaires autonomes jeunesse jouent un rôle essentiel dans cette vision du changement. Chaque jour, ils contribuent à maintenir le lien avec des jeunes qui vivent des ruptures ou qui se retrouvent à l'écart des services traditionnels. Ils soutiennent les besoins de base, accompagnent les démarches administratives, favorisent l'inclusion sociale et assurent une continuité relationnelle que peu d'institutions sont en mesure d'offrir.

Cette contribution est particulièrement importante dans les périodes de transition. Les jeunes quittant les services de protection de la jeunesse, vivant des épisodes d'instabilité résidentielle ou traversant des moments de détresse psychologique ont besoin d'un accompagnement qui dépasse les limites administratives des programmes et des mandats institutionnels. Les coupures abruptes de services et l'absence de continuité dans les relations d'aide contribuent à fragiliser davantage des jeunes déjà confronté·es à de multiples obstacles.

Le ROCAJQ considère également que l'itinérance jeunesse ne peut être pensée uniquement comme un problème de logement. Elle est étroitement liée aux ruptures relationnelles, à la pauvreté, à la détresse psychologique, aux sorties institutionnelles, à la précarisation des conditions de vie et à l'affaiblissement du filet social. Les réponses publiques doivent donc dépasser les seules interventions d'urgence et miser davantage sur la prévention, l'accompagnement et le développement de milieux de vie inclusifs.

Cette transformation implique une responsabilité collective. Les organismes communautaires autonomes jeunesse ne peuvent continuer à compenser seuls les limites du filet social et les insuffisances des services publics. Les politiques publiques doivent reconnaître leur rôle structurant, soutenir leur autonomie et leur fournir les ressources nécessaires pour poursuivre leur mission. L'État doit reconnaître que par leur présence quotidienne dans les milieux de vie, ils constituent de véritables capteurs sociaux de proximité. Ils sont souvent les premiers à identifier l'apparition de nouvelles formes de précarité, de détresse, d'isolement, d'instabilité résidentielle ou de consommation. Cette capacité d'observation permet de mettre en lumière des réalités qui demeurent parfois invisibles aux catégories administratives, aux indicateurs statistiques ou aux programmes institutionnels. Les organismes communautaires contribuent ainsi à enrichir la compréhension collective des besoins des jeunes et à adapter les réponses publiques aux réalités observées sur le terrain.

Le ROCAJQ souligne également l'effet positif et cependant négligé des espaces de prévention universelle et de promotion du bien-être des jeunes. Malgré le bénéfice net que cela apporte aux communautés, ils demeurent souvent sous-financés et moins valorisés que les interventions curatives. Pourtant, ces espaces jouent un rôle essentiel dans le développement du pouvoir d'agir des jeunes, le renforcement de leurs réseaux de soutien et la prévention précoce des difficultés liées à la santé mentale, à l'itinérance et aux dépendances.

Investir dans les organismes communautaires jeunesse, dans le logement communautaire avec accompagnement, dans les interventions de proximité et dans la continuité des services ne constitue pas uniquement une réponse aux situations de crise. Il s'agit d'un choix de société visant à créer les conditions permettant à tous les jeunes, peu importe leur parcours, de développer leur pouvoir d'agir, de participer pleinement à la vie collective et d'envisager l'avenir avec dignité et sécurité.

Recommandations

Recommandation 1

Reconnaître les jeunes aux parcours de vie différenciés comme une population prioritaire du prochain Plan d'action interministériel en santé mentale, itinérance et dépendances.

Le gouvernement du Québec doit reconnaître que plusieurs jeunes vivent des trajectoires marquées par des ruptures institutionnelles, relationnelles, résidentielles ou économiques qui nécessitent des réponses adaptées, souples et intersectorielles.

Le gouvernement doit également mettre en place des mécanismes permettant la participation significative des jeunes, notamment ceux et celles éloigné-es des institutions, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques qui les concernent.

Recommandation 2

Développer une véritable approche interministérielle fondée sur les déterminants sociaux des parcours jeunesse.

Le prochain plan d'action doit mobiliser de façon structurante l'ensemble des ministères concernés, notamment ceux responsables de l'éducation, de l'emploi, de l'habitation, de la famille, des affaires municipales et du développement régional, afin d'agir sur les causes structurelles des situations de détresse, d'itinérance et de dépendance.

Cette approche doit notamment contribuer à améliorer les conditions matérielles de vie des jeunes en agissant sur l'accès à un revenu adéquat, à l'alimentation, au logement, à l'emploi et aux autres déterminants sociaux qui influencent directement les enjeux de santé mentale, d'itinérance et de dépendance.

Recommandation 3

Mettre en place des mécanismes assurant la continuité des services lors des transitions institutionnelles.

Le gouvernement doit éliminer les ruptures de services associées aux passages entre différents programmes et réseaux, particulièrement lors de la transition vers la vie adulte. Une attention particulière doit être accordée aux jeunes quittant les services de protection de la jeunesse afin d'assurer la présence d'un accompagnement stable et continu au-delà de 18 ans.

Recommandation 4

Reconnaître et soutenir pleinement le rôle des organismes communautaires autonomes jeunesse comme acteurs de proximité.

Le gouvernement doit reconnaître la contribution des organismes communautaires autonomes jeunesse dans la prévention des ruptures, le maintien du lien social, l'accompagnement global des jeunes et le développement de leur pouvoir d'agir.

Cette reconnaissance doit notamment se traduire par une bonification du financement à la mission globale et par un financement durable des ressources humaines.

Recommandation 5

Développer une diversité de solutions résidentielles adaptées aux réalités et aux trajectoires des jeunes.

Le gouvernement doit soutenir le développement d'un continuum de solutions résidentielles comprenant notamment des logements d'urgence, de transition, des logements communautaires avec accompagnement, des appartements supervisés ainsi que d'autres formes d'hébergement adaptées aux réalités des jeunes.

Les politiques publiques doivent reconnaître que les parcours de sortie de l'itinérance chez les jeunes sont rarement linéaires et qu'ils impliquent souvent des allers-retours entre différentes formes de soutien et de logement. Les mesures mises en place doivent donc offrir la flexibilité nécessaire pour accompagner ces trajectoires, tout en assurant un accompagnement psychosocial stable, souple et à long terme.

Les interventions doivent également tenir compte des réalités d'itinérance cachée, d'instabilité résidentielle et de transition vers la vie adulte vécues par plusieurs jeunes.

Recommandation 6

Renforcer les approches alternatives communautaires de proximité afin de favoriser le repérage précoce et la création de liens avec les jeunes les plus éloigné-es des services.

Le gouvernement doit soutenir les pratiques qui permettent d'aller à la rencontre des jeunes dans leurs milieux de vie, de créer des liens de confiance durables et d'offrir des réponses adaptées à leur rythme et à leurs besoins.

Le travail de rue, le travail de proximité et le travail de milieu, incluant les activités de loisirs, les initiatives sportives et les approches relationnelles à long terme constituent des leviers essentiels pour rejoindre des jeunes qui ne fréquentent pas les services traditionnels et prévenir l'aggravation des difficultés.

Ces approches doivent être reconnues comme des composantes essentielles des stratégies de prévention en santé mentale, en itinérance et en dépendance.

Recommandation 7

Assurer que les programmes de prévention et de sensibilisation demeurent ancrés dans les réalités locales.

Le gouvernement doit éviter la centralisation excessive des interventions et favoriser la participation des organismes communautaires locaux dans la conception et la mise en œuvre des activités de prévention. Le recours aux ressources déjà ancrées dans les communautés permet de s'appuyer sur des liens de confiance existants et d'améliorer la portée des interventions auprès des jeunes. Les approches développées doivent être adaptées aux réalités territoriales, culturelles et sociales des communautés plutôt que reposer uniquement sur des modèles uniformisés à l'échelle nationale.

Conclusion

Les réalités vécues par les jeunes aux parcours de vie différenciés en matière de santé mentale, d'itinérance et de dépendances ne peuvent être comprises sans tenir compte des conditions matérielles de vie, des transformations sociales, économiques et institutionnelles qui fragilisent actuellement cette population.

Les organismes membres du ROCAJQ constatent quotidiennement les effets de la précarité, des ruptures de services, de l'affaiblissement du filet social et de l'inadéquation des politiques publiques face aux trajectoires non linéaires.

Les jeunes ayant le moins de ressources sont encore trop souvent ceux et celles à qui l'on demande le plus pour accéder à des services.

Le ROCAJQ souhaite rappeler que les difficultés vécues par les jeunes ne relèvent pas d'échecs individuels, mais bien de conditions sociales et politiques qui doivent être transformées.

Le Québec doit se doter de politiques publiques capables de reconnaître la pluralité des parcours jeunesse et le caractère souvent non linéaire des transitions vers la vie adulte, ainsi que de soutenir réellement les conditions de vie des jeunes et de renforcer les approches globales, humaines et relationnelles qui permettent de prévenir les ruptures plutôt que d'en gérer uniquement les conséquences.

Le ROCAJQ réaffirme l'importance de reconnaître pleinement le rôle structurant des organismes communautaires autonomes jeunesse dans cette transformation collective.

Les constats présentés dans ce mémoire démontrent également l'importance d'investir dans des approches de prévention, de proximité et de création de liens durables avec les jeunes avant que les difficultés ne se transforment en situation de crise.

Les organismes communautaires autonomes jeunesse développent déjà des réponses pertinentes, innovantes et profondément ancrées dans les réalités vécues.

Il est maintenant essentiel que les politiques publiques et les investissements gouvernementaux soient à la hauteur des besoins observés sur le terrain.